### Rixheim et Vous

L'opposition constructive.®

Luc Nueffer 15a, rue des Pierres



# Info ou intox?

n°4

Luc Nueffer explique et commente l'incapacité de M.Hanser à gérer correctement notre commune.

Regards sur Rixheim N° 10. (Spécial élections municipales 2008)

Résumé : L'incapacité de la municipalité Hanser à gérer correctement notre commune est de plus en plus reconnue par les Rixheimois.

Afin de la démontrer, cette-fois ci dans le domaine particulier des travaux, il est présenté un cas, celui de la réfection de la rue des Pierres d'un coût de 530 000 Euros.

Précautions d'usage, photos et extraits des documents officiels sont joints.

Bonne lecture et « gardez votre calme » ...

### La gestion de Rixheim n'est pas aisée. Il faut donc des personnes compétentes et ouvertes.

La gestion d'une commune de 15000 habitants comme Rixheim n'est pas facile. Toute personne raisonnable l'admettra. Etant donné la complexité de cette gestion et la multitude de facettes qu'elle présente, des erreurs sont toujours possibles. Rien n'est parfait mais tout est perfectible...

Un des moyens pour réduire les erreurs, c'est d'être à l'écoute des personnes qui font des suggestions. Si celles-ci sont fondées, il faut en toute logique modifier-rectifier l'action en cours ou à venir.

Cette démarche n'est-elle pas une composante du progrès ?

### Une municipalité aux attitudes étroites et sectaires...

Or, auprès de la municipalité Hanser, le fait que vous soyez conseiller municipal d'opposition fait automatiquement que votre suggestion même fondée ne peut être prise ni ne veut être prise en considération. La municipalité Hanser est tellement préoccupée par son (éventuelle) réélection qu'elle a pris pour tactique de dénigrer systématiquement l'opposition. Cela devient pour eux un réflexe qui s'applique 24H/24H. L'opposition ne doit pas exister en tant que source de contre-proposition.

De telles attitudes sont à dénoncer puisqu'elles sont stupides, sectaires et vont à l'encontre du bien-public. Nos affirmations pourraient être rejetées par les lecteurs si nous n'avions pas de preuve. Or, en voici une...

### La réfection de la rue des Pierres, preuve de l'incapacité de M.Hanser.

La rue des Pierres relie le sud-est du centre-ville de Rixheim à Habsheim. Elle a toujours été itinéraire de délestage pour se rendre de Rixheim à Habsheim. Suite à la création du SIRHIS (Syndicat Intercommunal Rixheim-Habsheim-Illzach-Sausheim) il y a quelques années, la rue des Pierres a été classée comme liaison intercommunale. Elle est donc passée sous gestion SIRIHS qui a prévu sa rénovation...

(N.B. : Il ne faut pas confondre le SIRHIS présidé par M.Hanser avec la CCIN structure plus connue et plus importante et aux compétences plus larges dont M. Hanser est vice-président).

#### Phase 1: 26.09.2005 vers 9:00.

Puisqu'un vote à ce sujet est prévu lors du conseil municipal de 19:00, Luc Nueffer se rend auprès des services techniques de la Ville afin de consulter les plans d'aménagement de la deuxième section de la rue des Pierres. Il constate des anomalies telles que la largeur des trottoirs et l'emplacement des lampadaires. Il s'interroge sur la mise en terre des réseaux électrique et téléphonique. Il fait part de ses remarques et questions aux personnes présentes de l'équipe technique qui ont participé au projet.

### Phase 2: 26.09.2005 vers 20:00.

Luc Nueffer évoque ces anomalies lors du point 35 de l'ordre du jour.

Voir ci-dessous les extraits du PV de la réunion du conseil municipal du 26.09.2005 pages 284 et 285.





La rue des Pierres totalement rénovée mais qui conserve ses poteaux et ses câbles en tous genres...

Coût pour le SIRHIS et Rixheim\*

530 000 €

\* en fait pour les contribuables!

## Point 35 de l'ordre du jour

# <u>Voirie communale sous maîtrise d'ouvrage SIRHIS: approbation de l'Avant-Projet Détaillé de la rue des Pierres.</u>

Sur une question de Monsieur Luc NUEFFER, Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Paul ISSELIN confirme que les réseaux seront enterrés et que les largeurs de voie et de trottoir seront revérifiées pour tenter de mettre les lieux en conformité avec les besoins des personnes à mobilité réduite.

Suite aux remarques et interrogations de Luc Nueffer et d'autres conseillers municipaux, le scrutin est le suivant : LE CONSEIL MUNICIPAL

décide par 27 voix pour et 6 abstentions (Mme REIBEL, M. NUEFFER, Mme BACKENSTRASS, Mme HERBAUT, M. BECHT, M. FORESTIER) :

- d'approuver l'Avant Projet Détaillé de l'aménagement de la rue des Pierres étudié par le bureau technique du SIRHIS pour un montant de : 529 000,44 € TTC ,
- de solliciter le S.I.R.H.I.S. pour sa prise en compte dès la prochaine séance du Comité- Directeur Syndical.

#### Phase 3: le 02.11.2005 vers 20:00

# Question de Monsieur Luc NUEFFER au nom du groupe « Rixheim et Vous » :

2. Aménagement de la rue des Pierres par le SIRIHS

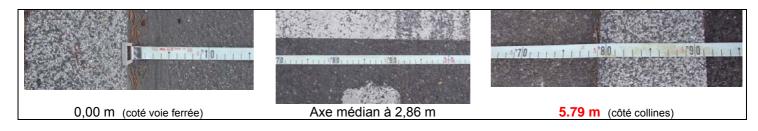
Le plan du projet montre qu'une partie du trottoir sur une longueur d'environ 60 m ne
permettra pas le passage de fauteuils roulants du fait de la présence de 2 lampadaires. Au
regard du foncier disponible, il apparaît impossible d'élargir l'emprise du projet. Afin de
permettre le passage de fauteuils roulants la seule solution serait d'élargir les trottoirs et donc
de rétrécir la bande de circulation sur une longueur de quelques mètres à la hauteur des
emplacements des lampadaires. Ces 2 dispositifs consécutifs présentent l'avantage
supplémentaire de réauit e la vitesse de circulation. Depuis que j'ai évoqué ce problème lors du
conseil municipal quelles sont les dispositions qui ont été prises par la municipalité et les
représentants rixheimois au SIRIHS?

# Réponse de Monsieur l'Adjoint au Maire Jean-Paul ISSELIN :

Sous réserve de vérification des lieux, il est en effet envisagé de réduire la largeur de la chaussée à 5.00 m pour arriver au résultat escompté.

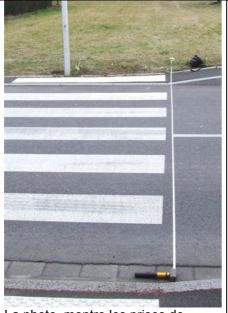
### Phase 4: Depuis le printemps 2006...

Afin d'avoir une largeur de trottoir suffisante pour une poussette ou un fauteuil roulant (95 cm au minimum), la largeur de la bande de circulation / roulement devait être réduite à 5,40 m.( M.Isselin de la Municipalité Hanser parlait de 5,00 m). Or, les mesures prises le 28.02.2008 montrent une largeur de 5,79 m, prouvant hélas que M. Hanser (qui est aussi président du SIRHIS), n'a rien fait pour suivre et défendre cette modification destinée à plus de sécurité des piétons.

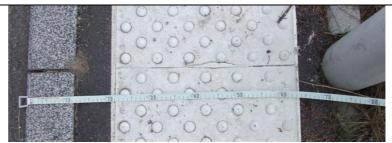




L'emplacement de ce lampadaire dans l'axe du passapour ge piétons est-il bien judicieux?



La photo montre les prises de mesures.



▲ La largeur du trottoir au niveau du « fameux » lampadaire est de



A une dizaine de mètres du lampadaire se trouve un poteau en bois. A cet endroit la largeur réelle à partir du fil sortant du sol et la bande de roulement est de 60 cm.



■La photo montre un trottoir trop étroit sur une longueur de 40 m d'environ. Les poteaux réduisent encore l'espace disponible.

Pour éviter cette erreur il aurait fallu soit rétrécir la bande de roulement soit faire l'acquisition d'une bande de terrain de 50 cm de large (champs).



La rue des Pierres rénovée avec ses poteaux, ses câbles et ses lampadaires mal placés. C'est la gestion Hanser...

## Cet exemple parmi d'autres montre que M.Hanser n'écoute pas et qu'il ne sait pas suivre un dossier.

Les documents ci-joints: extraits délibérations des conseils municipaux, les photos, les mesures et les commentaires démontrent que M. Hanser, candidat-maire et président du SIRHIS a été incapable :

- de modifier le projet pour garantir plus de sécurité,
- de suivre le projet,
- de tenir ses engagements.

Il ne faut plus confier de responsabilités à M.Hanser

# Et la Rue de Habsheim?



Cette rue a été aussi rénovée il y a quelques années en liaison, cette-fois ci, avec la CCIN.

Mais les poteaux en bois sont restés en place! Les lignes téléphoniques sont toujours visibles!

M.Hanser, vice-président de la CCIN n'a rien prévu, rien contrôlé,...



Contact: Luc Nueffer,

luc.nueffer@libertysurf.fr



Luc Nueffer .01.03.2008. Texte sur support électronique. Diffusion autorisée. Toute modification malveillante de ce texte par voie informatique ou autre entraînera des poursuites judiciaires

pour faux en écriture privée et préjudice moral.